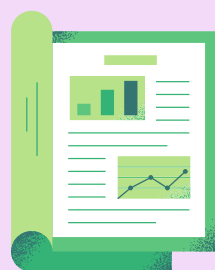


# Responsable budgétaire et financier



## Catégorie(s) professionnelle(s):

Corps d'attaché d'administration hospitalière (filiale administrative catégorie A).

Adjoint des cadres hospitaliers (catégorie B).

## Condition(s) diplômante(s):

Diplôme en comptabilité générale, publique, finances ou management des organisations de santé Master 2.

Si corps d'attaché d'administration hospitalière :

- Concours externe ou interne
- Niveau d'études : Licence (ou autre diplôme classé au moins au niveau II), puis après le concours, cycle de formation de douze mois alternant cours et stages.
- Recrutement de contractuels exclus.

## Cadre(s) juridique(s):

Fonctionnaire Catégorie A de la fonction publique hospitalière.

CDD ou CDI droit public.

Salarié (grande et moyenne entreprise, organisation humanitaire) code du travail et convention collective.

## Actualité(s) juridique(s):

- Décret n°2001-1207 du 19 décembre 2001 portant statut particulier du corps des attachés d'administration hospitalière.
- Décret n° 2019-999 du 27 septembre 2019 modifiant le décret n° 2001-1207 du 19 décembre 2001 portant statut particulier du corps des attachés d'administration hospitalière et le décret n° 20171259 du 9 août 2017 portant dispositions statutaires relatives aux personnels de rééducation de catégorie A de la fonction publique hospitalière.
- Décret 2018-506 du 21 Juin 2018 : mise en œuvre des dispositions du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations et à l'avenir de la fonction publique.

## Témoignage(s):

*« Beaucoup de responsabilités, des lourdeurs administratives, un contrôle permanent... Peut-être un allègement ? De plus, le corps des attachés d'administration hospitalière dans lequel est le responsable budgétaire et financier regroupe des métiers qui peuvent être très différents les uns des autres et qui ne demandent pas les mêmes protections...»*

